



Communauté de Communes de la Vallée d'Aulps

Compte rendu **Conseil Communautaire** *Mardi 19 mai 2009*

Délégués présents avec droit de vote :

<u>La Vernaz</u> :	GARIN Jacqueline (DT) et HAUTEVILLE-LONGET Yves (DT)
<u>Seytroux</u> :	MORAND Jean-Claude (DT) et BOINNARD Catherine (DT)
<u>Saint Jean d'Aulps</u> :	CHARNAVEL Marie-Thérèse (DT) et GUILLAUME Bernard (DT)
<u>La Côte d'Arbroz</u> :	BAUD Marie-Thérèse (DT) et MUFFAT Sophie (DT)
<u>Montriond</u> :	LAGRANGE Georges (DT)
<u>La Forclaz</u> :	GALLAY Gilbert (DT) et GALLAY Cyrille (DT)
<u>Essert-Romand</u> :	GAILLARD Roger et GARNIER Guy (DS)
<u>La Baume</u> :	POLLIEN Frédéric (DT)
<u>Le Biot</u> :	ADAMEC Gilbert (DT)

Délégués présents sans droit de vote :

DUFOUR Michel (DS La Côte d'Arbroz), ROSSET Michel (DS Seytroux), COLLET Jean (DS Saint Jean d'Aulps) et GRENAT Maryse (DS La Forclaz)

Délégués absents :

MUFFAT Serge (DT Montriond), PEERSMAN André (DS Montriond), LANCON Gérard (DT Essert-Romand), TOURNIER Henri-Victor (DT Le Biot), MORAND Nathalie (DS Le Biot), COFFY Serge (DT La Baume), VULLIEZ Julie (DS La Baume) et LABAR Philippe (DS La Vernaz)

Autres personnes présentes :

PUGIN-BRON Stéphane (Directeur CCVA) et MONTET Charles-Henri (Responsable financier CCVA)

1- Point sur les MAPA attribués par la Présidente

Charles-Henri MONTET rappelle aux membres présents que le Conseil Communautaire, lors de sa réunion du 29 avril 2008, a délégué à la Présidente la passation, l'exécution et l'attribution des marchés publics à procédure adaptée (MAPA) dont le montant est inférieur à 90 000 euros HT. Les MAPA attribués depuis le 21 avril 2009 par la Présidente au titre de cette délégation sont les suivants :

- **Fourniture de matériaux de voirie**
 - Lot n° 1 : Emulsion
 - Entreprise retenue : SCREG
 - Montant de l'offre : 354,20 euros HT.la tonne
 - Lot n° 2 : Gravillons
 - Entreprise retenue : BOCHATON FRERES
 - Montant de l'offre : 20,50 euros HT la tonne

- Lot n° 3 : Grave émulsion
 - Entreprise retenue : COLAS
 - Montant de l'offre : 58 euros HT la tonne
- **Maîtrise d'œuvre pour l'extension des vestiaires du terrain de football à Montriond**
 - Bureau d'étude retenu : NOVARINA-THEPENIER
 - Montant de l'offre : 27 000 euros HT (9 % pour 300 000 euros HT de travaux)

2- Personnel : mise en place de l'IAT pour les adjoints techniques de deuxième classe

Madame la Présidente propose aux membres du Conseil Communautaire d'instaurer l'Indemnité d'Administration et de Technicité pour les adjoints techniques territoriaux.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de mettre en place, pour les adjoints techniques territoriaux, l'Indemnité d'Administration et de Technicité qui sera versée mensuellement à compter du 1^{er} juin 2009.

3- Candidature au Contrat Station Durable de Moyenne Montagne

Madame la Présidente informe les membres du Conseil Communautaire de la nécessité pour la CCVA de déposer sa candidature pour le nouveau Contrat Station Durable de Moyenne Montagne. Elle rappelle que ce contrat permet à la CCVA de bénéficier de subventions de la région pour la mise en œuvre d'actions touristiques.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de déposer sa candidature pour le nouveau Contrat Station Durable de Moyenne Montagne.

4- Dépôt de matériaux inertes : nouvelle convention avec la SDHD

Madame la Présidente rappelle aux membres du Conseil Communautaire que le dépôt de matériaux inertes est exploité par la Société de Dragage de la Haute Dranse et que la convention actuelle est arrivée à son terme. Elle propose de passer une nouvelle convention pour les 3 prochaines années.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise la Présidente à signer une nouvelle convention avec la Société de Dragage de la Haute Dranse.

5- Questions diverses

5.1 CA 2008 et BS 2009 de l'OTVA

Madame la Présidente propose au Conseil Communautaire d'approuver le compte administratif 2008 et le budget supplémentaire 2009 de l'Office de Tourisme de la Vallée d'Aulps (voir document joint).

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2008 et le budget supplémentaire 2009 de l'OTVA.

5.2 Poste saisonnier voirie

Madame la Présidente rappelle que le Code général des collectivités territoriales dans l'article 3, alinéa 2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée prévoit le recrutement d'agents non-titulaires « pour exercer des fonctions correspondant à un besoin saisonnier pour une durée maximale de six mois pendant une même période de douze mois ».

Elle propose au Conseil Communautaire, compte tenu des besoins existants au service Voirie, de créer un poste saisonnier d'agent technique.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de créer un poste saisonnier d'agent technique pour la voirie, du 2 juin 2009 au 31 octobre 2009.

5.3 Convention avec le GIE Multi Pass des Portes du Soleil

Madame la Présidente rappelle aux membres du Conseil Communautaire le projet Multi Pass des Portes du Soleil 2009 dans lequel le Domaine de Découverte de la Vallée d'Aulps interviendra en tant que partenaire de l'opération. Pour ce faire, elle précise qu'un contrat de mandat doit être passé entre la CCVA et le GIE Multi Pass des Portes du Soleil.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le projet de contrat à passer entre la CCVA et le GIE Multi Pass des Portes du Soleil et autorise la Présidente à signer ce contrat.

5.4 Demande de DDR pour la gendarmerie

Madame la Présidente rappelle aux membres du Conseil Communautaire le projet de construction par la CCVA d'une gendarmerie sur la commune de Montriond.

Compte tenu du coût conséquent du projet pour la collectivité, Madame la Présidente propose aux membres du Conseil Communautaire de solliciter Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie pour une subvention au titre de la Dotation de Développement Rural de 2009.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **accepte le devis estimatif de la construction de la gendarmerie pour un montant de 3 270 000 euros TTC,**
- **approuve le plan de financement suivant :**
 - *Ministère de la Défense (base loyers) :* 1 978 000,00 €
 - *Ministère de la Défense (subvention 18%)* 356 040,00 €
 - *Etat (DDR 2009 – 45% des coûts hors plafonds)* 581 400,00 €
 - *Conseil Général* 40 000,00 €
 - *Communauté de Communes de la Vallée d'Aulps* 314 560,00 €
- **sollicite auprès de Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie une aide au titre de la DDR 2009 de 581 400 euros.**

La prochaine réunion du Conseil Communautaire est fixée au mardi 30 juin 2009 à 18h30.

Le Biot, le 5 juin 2009
La Présidente